

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MAROCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 30 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT PAYÉES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.
SAUMUR :
En un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 9
Poste :
En un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

29 Mars 1882.

Chronique générale.

Les ministres, qui se réunissent habituellement le mardi à l'Élysée, ont tenu hier matin, par exception, un conseil de cabinet au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. de Freycinet.
La séance tout entière a été consacrée à l'examen du plan de réorganisation financière et administrative de la Tunisie.
Une discussion très-vive a eu lieu en raison des incidents graves qui se produisent dans la Régence. Le gouvernement est très-inquiet au sujet de l'avenir et craint d'être obligé de demander aux Chambres de nouveaux crédits considérables.
Quant à la rentrée des troupes en France, il ne saurait plus en être question, et l'on prévoit au contraire l'éventualité de nouveaux envois.
En outre, le ministre de la guerre a fait part à ses collègues de ses craintes à propos du retour de la chaude saison. Il paraît que le service sanitaire est toujours aussi mal fait.

Le Sénat a adopté la loi sur les enveloppes timbrées.
Une vive discussion a eu lieu au sujet du traité de commerce entre la France et l'Italie.

Ainsi que nous l'avons dit, M^r Freppel a posé avant-hier une question au gouvernement sur l'expulsion des Bénédictins de Solesmes; il a fort bien parlé et a produit un très-grand effet. Signalons un incident de la discussion assez significatif. M. de Freycinet, spirituellement raillé dans la réplique de M^r Freppel, l'a interrompu en disant : « Vous dites ces choses-là parce que vous

savez qu'aux termes du règlement on ne peut répondre à votre réplique ». Or M. Guilot a joué au chef du cabinet le mauvais tour de changer la question en interpellation, ce qui permettait à M. de Freycinet de donner toutes les explications qu'il paraissait si chargé de ne pouvoir présenter à la Chambre; il en a profité pour garder un silence prudent.
Bien entendu, toute la majorité républicaine a voté l'ordre du jour qui approuvait l'expulsion des Bénédictins. Divisée sur toutes les questions, elle se trouve toujours réunie dans une commune haine contre le prêtre, contre la religion.

La commission du serment s'est constituée.
Ont été élus : M. Enault, président; M. Brousse, secrétaire.
Voici comment se décompose la commission au point de vue des opinions.
1 membre, M. Compayré, est partisan du projet du gouvernement; 4 sont pour la formule unique sacramentelle, mais non religieuse, c'est-à-dire pour l'emploi des mots « Je le jure »; 5 se sont prononcés pour la formule non sacramentelle, c'est-à-dire pour la substitution de la promesse sur l'honneur au serment; le 41^e commissaire paraît devoir se rallier à cette dernière opinion.

La commission demandera au garde des sceaux de se rendre dans son sein vendredi pour y fournir les explications du gouvernement.
C'est par erreur que plusieurs journaux ont attribué à M. Chapron, ancien préfet de la Sarthe, la responsabilité de l'expulsion violente des Bénédictins de Solesmes.
M. Chapron est actuellement préfet à Agen, et c'est M. Dumontel qui a opéré l'autre jour à Solesmes pour le compte du gouvernement de M. de Freycinet.

L'Union de la Sarthe dit que, contrairement aux récits précédemment publiés, c'est avec le sceau de la mairie de Solesmes que l'on a opéré la clôture de l'abbaye.
Ce fut au secrétaire de la mairie qu'on s'adressa. Or, le secrétaire est maître d'école. Il refusa d'abord par un mouvement bien naturel d'indignation. Mais, quand on lui dit que c'était le préfet qui demandait le sceau, le pauvre instituteur trembla pour sa place et céda. Les scellés portent donc l'empreinte du sceau de la commune.

Le ministre de l'intérieur a préparé un projet d'augmentation de retraite pour les commissaires de police, « dont le recrutement devient difficile, par suite, dit l'Agence Havas, de l'incertitude et de l'absence de garantie de cette carrière. »
Ne serait-ce pas aussi à cause des besoins malpropres que l'on exige de ces fonctionnaires?

On n'a pas des idées tous les jours, en République; mais quand on en a, elles sont grandes!
Un citoyen qui s'appelle Collin, et qui est Marseillais de nation, s'est posé cette question : Est-il suffisant de faire des pensions aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851 ? Sans hésiter, il s'est répondu : Non, de l'argent ne saurait suffire à ces républicains austères, il leur faut encore du ruban.
Et alors le sieur Collin, de Marseille, a rédigé pour la Chambre une belle pétition (de laquelle même M. Bouchet, député, s'est fait le parrain).

Cette pétition propose la création d'une « médaille nationale pour toutes les victimes de l'Empire ».
Ce Collin ne doute de rien : il ne se contente plus des victimes du coup d'Etat, et sa clientèle se compose de tous ceux qui, pendant dix-huit ans, ont tranquillement amassé des rentes, — et des trésors d'ingratitude. Quiconque trouve à propos de se plaindre de l'Empire, soit par malice,

soit par bêtise, celui-là — le sieur Collin le décore...
Pour avoir la médaille militaire il faut s'être conduit en brave. Pour avoir la médaille de Sainte-Hélène il a fallu s'en aller semer ses membres sur tous les champs de bataille de l'Europe. — Pour avoir la médaille à Collin, il suffira de renier un gouvernement français par excellence.
C'est très-républicain, et le Collin est positivement dans le grand courant du jour.

Le gouvernement à bon marché.

Le *Siccle* a révélé les prodigalités budgétaires de M. Paul Bert, comme ministre des cultes; mais il n'a rien dit de ses dilapidations comme ministre de l'instruction publique.
Les *Tablettes d'un Spectateur* se chargent ainsi de combler cette lacune :

Chef de cabinet.
M. Paul Bert prit, en arrivant au ministère, un jeune professeur du lycée Louis-le-Grand, qui avait à 6,000 francs de traitement, comme chef de cabinet.

Ces 6,000 francs du professeur furent conservés au chef de cabinet, et l'on y ajouta le traitement de 10,000 francs attaché au cabinet, plus 2,000 francs de gratification.
Mais comme il fallut payer un suppléant au lycée, auquel on donna 5,000 francs, il en est donc résulté cette double irrégularité :
1° C'est que les émoluments de chef de cabinet ont été portés de 10,000 francs à 18,000 francs;
2° Que le Trésor a perdu à cette combinaison 14,000 francs.

Enseignement secondaire.
En arrivant au ministère, M. Paul Bert remplaça le directeur de l'enseignement secondaire, M. Zévort, par son protégé M. Foncin, jeune recteur de l'Académie de Douai.
M. Foncin avait, comme recteur à Douai,

Feuilleton de l'Echo Saumurois

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XLV
LE BOUQUET.
(Suite.)
Laure, touchée aux larmes, monta en voiture; Manuel ensuite. Et de là, se tournant vers les ouvriers :
— Merci, mes amis ! Et à demain ! cria-t-il.
A demain ! c'est-à-dire qu'il ne comptait pas se donner seulement un second jour de congé.
— A la bonne heure, fit Delcambre qui retournait à pied chez lui. Tout va bien ! Passons à autre chose.
La comtesse n'avait absolument pas voulu que le mariage fût célébré un samedi : — c'eût été trop commun ! On ne pouvait se donner l'air d'employés, d'ouvriers, de gens qui travaillent pour vivre !
Sur ce point, on lui céda sans résistance. Elle n'y gagna que de ne pas entendre dire : — à lundi ! car un censeur doit donner l'exemple.
Plus il était sévère pour les autres, plus il tenait à l'être envers lui-même. Secrétaire général,

directeur, administrateurs eurent beau lui dire qu'en prenant une semaine de congé, il ne serait que dans la règle, il résista au nom de ses fonctions de vigilance, tout en les remerciant fort.
— Votre gendre, mon cher du Hêtre, dit à ce propos l'un des gros bonnets du conseil, pousse cette fois le devoir jusqu'à l'héroïsme.
— D'accord, et mille grâce du double compliment, répondit le comte; mais ma fille, j'en suis sûr, l'approuve tout comme moi. Pour obtenir l'assiduité au travail, nous refusons sans cesse des congés aux ouvriers qui en murmurent et se plaignent de la dureté de nos règlements. Il est excellent de leur prouver que les cas de force majeure doivent se réduire à presque rien.
Au club Maquignon, le petit marquis et Oscar Dufrégné déclamaient en duo une véhémence tirade contre la popularité :
— Encore un flatteur de la populace !... — Sardagne s'encanaillait !... — On caresse ces bêtes brutes, et puis, un beau jour, elles vous dévorent !... — Oh ! le socialisme déteint ! — Ils ont là une caisse de prévoyance qui constitue un capital à l'ouvrier ou à l'employé !... — Des concessions à l'envie !... — On cède aux menaces de 1848. — Ateliers nationaux !... Clubs de Belleville !... Drapeau rouge !... Un Sardagne en être là !
Eh bien ! parmi ces oisifs dont les déçavés, en désespoir de cause, se font sabreurs comme le

vicomte d'Ernont, il ne se trouva personne pour dire :
— A quoi donc vous servent vos lorgnons ? Vous prenez tout justement des becs de gaz pour des éteignoirs.
S'il n'est pas interdit à un auteur de faire une brusque enjambée de vingt ans, celui qui relate cette histoire se déclare prêt à prouver que, sur le nombreux personnel de la Compagnie, un seul individu prit part à l'insurrection du 18 mars. Et celui-là, encore, était un déclassé, demi-monsieur, gâté par l'épaulette durant le siège, et trouvant au-dessous de lui le travail honnête et moralisateur qui lui avait déjà constitué un carnet de 2,000 francs.
Ces deux mille francs, qui ne lui auraient été dus que quadruplés, décuplés peut-être, après son temps réglementaire de service, il vint les réclamer insolamment, sabre au côté, menace à la bouche. Et, attendu que ses anciens chefs les lui refusaient, et que ses anciens camarades le mirent à la porte, il se jura en sortant d'incendier la Compagnie.
Par bonheur, les Lutécien y faisaient bonne garde. Quand il revint avec ses fuséens pour pétrolier, il les trouva tous sur la défensive, ouvriers, employés, contre-maitres, ingénieurs, censeur et directeur. Son projet infâme avorta. Et quelques heures après, dit-on, il périt fusillé au Champ-de-Mars.

Entre le mariage de Manuel de Sardagne et la séparation générale, peu de jours s'écoulèrent.
M^r Vaurant, Honoré qui avait obtenu un congé, le bachelier Louis et ses sœurs, partirent, non pour Soreillac, mais pour un assez grand voyage dans l'intérieur de la France.
Les nouveaux mariés prirent alors possession de leur appartement et de leur petite bonne, M^{lle} Finette, déjà très-convenablement stylée.
On ne vit pas du contenu d'une corbeille de mariage; car si l'on y attache le prix d'un souvenir de bonheur, on ne s'en défait que devant l'implacable nécessité. Ici commençait donc la vie de ménage, d'intérieur et d'économie.
Oh ! Laure en était heureuse et fière.
La comtesse en eut encore du chagrin. Elle ne parvenait point à en prendre son parti. Mais elle se taisait, puisqu'autour d'elle on ne parlait que du bonheur de son gendre et de sa fille.
Du reste, les du Hêtre, chez qui les nouveaux époux avaient attendu le départ des Vaurant, ne tardèrent point à partir aussi, et, en Soreillac, grande fut la joie quand enfin ils y revinrent.
— Dam ! monsieur le maire, ni vous, ni monsieur Gordien. Malgré toutes vos bonnes lettres, ça commençait à nous faire diablement faute par ici !
— Mon séjour à Paris s'est encore une fois prolongé plus que je ne l'aurais voulu, mais...
— Oh ! nous savons la raison, monsieur le

42,000 francs. Sa nouvelle nomination hiérarchiquement et pécuniairement constituait donc un avancement des plus sérieux, puisqu'il a été nommé directeur, il avait 45,000 francs, plus 2,000 francs de gratification. — Total, 47,000 francs.

Mais M. Paul Bert, jugeant que cela n'était pas suffisant, accorda à M. Foncin, à titre de frais de route de Douai à Paris, 4,000 francs.

D'où la conséquence comme perte pour le Trésor : 6,000 francs.

M. Paul Bert a transformé le 3^e bureau en trois bureaux.

Il a déplacé un chef de bureau, renvoyé un sous-chef, admis à la retraite un chef ayant à peine 60 ans (ce qui est très-rare à ce ministère), pour les remplacer par un proviseur, un professeur et le secrétaire de l'Académie de Douai.

Tous ces changements, opérés sans qu'il y eût aucun crédit au budget, de telle sorte que le proviseur, le professeur et le secrétaire d'académie ont conservé leur premier traitement respectif.

Et, comme comble, M. Paul Bert a donné au proviseur, pour frais de route de Niort à Paris, 3,000 francs.

D'où la conséquence comme perte pour le Trésor : 47,000 francs.

Comptabilité.

En arrivant au ministère, M. Paul Bert a mis le chef de la comptabilité à la retraite. Mais, en même temps, il a chargé d'une sinécure : l'inspection de comptabilité dans les lycées, fonction identiquement rétribuée. Ce chef a été remplacé par un autre chef de bureau, ce qui fait deux traitements.

Perte pour le Trésor : 6,000 francs.

Il a renvoyé un chef de bureau purement et simplement ; il a admis à la retraite, ayant à peine 60 ans d'âge, un autre chef de bureau, en leur conservant, toutefois, leur traitement intégral, en attendant le jour où leur brevet de pension serait réglé, c'est-à-dire dans 6 ou 8 mois.

Total de la perte pour le Trésor : 45,000 francs.

Un inspecteur d'académie a été appelé à diriger le bureau des pensions où se trouve déjà un chef. Cet inspecteur 1^{er} conserve son traitement d'inspecteur, 2^o on lui donne une gratification de 2,000 francs, 3^o il a eu des frais de route d'Amiens à Paris s'élevant à 4,000 francs.

Cet inspecteur ayant été remplacé dans ses fonctions d'Amiens, cela fait deux traitements.

Total de la perte pour le Trésor : 7,000 francs.

M. Jules Ferry, lors de son premier passage à l'instruction publique, avait supprimé la direction des sciences et lettres :

Economie pour le Trésor : 43,000 francs.

M. Paul Bert, en s'installant à la rue de Grenelle, non-seulement rétablit cette direction, mais il l'agrandit en faveur du frère d'un député.

Toutes ces prodigalités expliqueront pour-

quoi M. Paul Bert, pour faire face aux dépenses qu'elles entraînaient, avait demandé à la Chambre un crédit supplémentaire de 440,000 francs.

M. Ferry, par crainte, sans doute, du retour de M. Paul Bert à l'instruction publique, n'a, pour toute économie, supprimé qu'un seul des trois bureaux nouvellement créés par son prédécesseur.

Mais il a maintenu telle quelle la demande de crédit supplémentaire de M. Paul Bert, d'autant plus qu'il peut-être de surenchérir les susdites prodigalités, il a créé lui-même la direction de la comptabilité.

COMPAGNIE

DE

VOITURES L'URBAINE

Nos lecteurs connaissent, par les publications que nous avons déjà faites, les conditions auxquelles sont offertes au public 10,000 actions nouvelles de l'Urbaïne.

Le prix de 530 fr. fixé pour cette mise en vente mériterait à lui seul d'attirer l'attention des capitalistes ; en effet, les actions de l'Urbaïne ont un revenu réservé de 30 fr. par an. C'est le rendement à 5 0/0 d'un capital de 600 fr., taux que les actions atteindront en peu de temps.

Les acheteurs ont donc la certitude d'augmenter rapidement leur capital d'au moins 70 fr. par action tout en encaissant un revenu de 30 fr.

Mais il faut, en outre, tenir compte des évaluations d'avenir que l'on peut faire avec certitude, car déjà plusieurs années d'expérience servent de point de comparaison.

L'action de l'Urbaïne est, dans toute la force du terme, un placement sérieux.

1^o Elle est à un prix trop faible par rapport à son revenu actuel ;

2^o Ses revenus futurs sont aisés à prévoir ;

3^o L'élévation des cours résultera nécessairement de l'augmentation des revenus ;

4^o Enfin, en dehors même des causes de prospérité inhérentes à l'industrie des voitures, l'actif de l'Urbaïne est, par sa nature, doté de la précieuse faculté de s'accroître avec le temps.

De 1879 à 1881, la moyenne par journée de voiture s'est élevée pour l'Urbaïne de 14.57 à 16.55, soit de 13 0/0. Notons que le chiffre de 16.55 n'est pas un maximum.

L'Urbaïne inaugure la saison de printemps avec un nombre de voitures double de celui qu'elle possédait à pareille époque en 1880. Elle aura donc une recette totale double, tandis que ses frais généraux et d'administration sans varier beaucoup se répartiront sur un effectif plus considérable.

L'Urbaïne possède actuellement pour 11 millions de terrains et constructions. Or, les terrains augmentent de valeur tous les jours dans Paris, il devient de plus en plus difficile de trouver, à proximité du centre, les espaces libres de 6,000 à 7,000 mètres de superficie qui sont indispensables pour l'établissement d'un dépôt de voitures.

Un jour viendra où les propriétés de l'Urbaïne seront enserrées par les constructions de rapport. Comme les Omnibus, les Tramways, le Gaz et la Compagnie Générale de Voitures (qui déjà commence à vendre ses terrains les plus avantageusement situés), l'Urbaïne devra sortir de Paris et réaliser ses immeubles avec une énorme plus-value. Ses actionnaires encaisseront alors dans cette seule opération un bénéfice net qui dépassera peut-être le capital.

Il y a là une sorte de bénéfice latent qui s'ajoute au bénéfice tangible de l'exploitation et qui doit entrer en ligne de compte pour l'évaluation des actions de l'Urbaïne.

Cette composition de l'actif donne aux titres de l'Urbaïne leur caractère de solidité indébranlable comme valeur intrinsèque, de même que les ré-

— Et savez-vous ce qu'il me veut ?

— Il vous le dira lui-même demain au conseil municipal.

Au moment où le seigneur châtelain était accueilli de la sorte par ses administrés, à Paris Manuel de Sardagne remplissait ses fonctions de censeur, et Laure celles de ménagère. Tour à tour sérieuse et gaie, la charmante jeune femme se faisait aimer de Finette dont le zèle ne se ralentissait pas.

Quant à M^{lle} Vaurant, dans le cimetière de Vignebois, entourée des quatre enfants de Noël, elle priait à haute voix sur la tombe de leur mère.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

Un ouvrier forgeron, laissant de côté un essieu qu'il avait à forger, fredonnait ce refrain :

Moi j'aime à la folie
Une femme, un ange aux deux yeux.
Quand je la vois, j'oublie
Et la terre et...

— L'essieu ! achève le patron, qui entre dans l'atelier.

Un jeune bambin faisant ses devoirs d'école :

— Dis donc, papa, est-ce qu'il faut un trait d'union à belle-mère ?

— Non, mon enfant, je l'ai supprimé.

sultats acquis ou à attendre de l'exploitation industrielle en font un placement aussi rémunérateur qu'il est sérieux.

Il est donc naturel que les capitaux se mettent avec empressement à la disposition de l'Urbaïne. La dernière souscription fut couverte deux fois, et la maison de banque Henri de LAMONTA dut rendre au public 14 millions versés en trop. Tout fait prévoir que le succès des nouvelles actions ne sera pas moins éclatant.

LE CONGÉ DU CAPITAINE

PAR E. GRIMBLLOT.

C'est un congé bien employé que celui du capitaine Montméral, du 42^e chasseurs à cheval, — employé à venger l'honneur et la mémoire d'un père, à laver son nom d'une tâche imméritée ! Tel est le sens général du roman que vient de publier M. Edouard Grimbolt, que beaucoup de nos lecteurs connaissent certainement déjà par un petit volume de Nouvelles charmantes, souvenirs de guerre et de captivité.

Son second ouvrage nous transporte en Algérie, terre féconde en aventures depuis cinquante ans, et dont les mœurs et le cadre se prêtent si bien au drame.

Le capitaine Montméral est un pauvre officier de fortune, devenu orphelin à cinq ans par un crime, élevé comme enfant de troupe, sans autre famille que le régiment, sans autre sentiment au cœur que le souvenir d'un soupçon infamant qui pèse sur la mémoire de son père. Celui-ci, capitaine-trésorier, a été volé et assassiné jadis en Afrique, et après sa mort on croit qu'il a joué les fonds du régiment et qu'il s'est suicidé en face du déshonneur. Voilà le souvenir poignant qui empoisonne la vie du malheureux Montméral. Heureusement un complice du crime, un nommé Landry, pris de remords à la fin de sa vie, lui laisse un récit des faits, les noms des vrais coupables, et une petite somme, faible réparation pour celle qui a été volée à son père. Avec cet argent, Montméral part pour l'Afrique à la recherche de Deris l'assassin, de Deris qui a changé de nom et s'appelle alors Ruscada, afin d'obtenir une solennelle réhabilitation, et de châtier les criminels.

C'est à ce moment que commence son congé, — ce congé mieux rempli et plus périlleux qu'une campagne, véritable épopée filiale, au milieu de péripéties sans nombre, à travers mille difficultés, avec des alternatives d'espoirs de vengeance et de découragements subits. La scène est tantôt à Alger, où il retrouve les tombes de ses parents et les premiers indices qui doivent le mettre sur la trace des coupables, tantôt chez les Chambas, qui sont les complices de Deris dans plusieurs trahisons, tantôt chez les Touaregs, où il se trouve enfin en présence de l'assassin.

Celui-ci a deux enfants, un fils soldat dans l'armée française, et une fille, la belle Carmen, qui est sa joie ; — car le misérable est bon père ; et, châtement suprême, il doit être puni dans ses propres enfants, sans que le pauvre Montméral ait à accomplir lui-même sa vengeance. C'est là une idée très-heureuse et très-haute, au point de vue moral, dont l'auteur a su tirer un effet dramatique puissant.

M. Edouard Grimbolt connaît l'Afrique, en qualité d'ancien officier de cavalerie ; il était donc plus à même que personne de décrire le pays et les mœurs des Arabes, et de faire mouvoir ses personnages dans ce cadre à demi-sauvage, si en dehors de notre vie civilisée. Il en garde comme beaucoup d'autres un très-poétique souvenir, — on le sent en lisant ses pages, — si poétique même qu'il a fait d'une jeune Touareg, la petite Djemma, un type étrange et plein de charme qui repose l'imagination au milieu de ces bandes de pillards et de coquins. Il fallait ces deux gracieuses figures de Djemma et de Carmen pour distraire un peu l'esprit de cet enchaînement de drames sombres et sanglants.

Le roman est bien conçu, et le récit mouvementé et rapide entraîne bien le lecteur sans fatiguer l'attention. L'intérêt est si bien soutenu que, les premières pages lues, on va sans s'arrêter jusqu'au bout du volume.

Deux types secondaires, finement étudiés, indiquent chez l'auteur un grand sens d'observation ; nous voulons parler du naïf et bon Philoctète, l'ordonnance du capitaine, et du gai et bon vivant Boisville, reporter parisien, toujours prêt à courir où il espère trouver un incident dramatique ou une émotion.

Nous n'avons pas à prédire le succès de *Congé du Capitaine* ; le succès est obtenu, mais nous demandons à l'auteur de nous donner bientôt un second ouvrage aussi intéressant, dont nous serons heureux de parler.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 mars.
Les rentes sont fermes au début, mais lourdes en clôture : le 3 0/0, 83.15 et le 5 0/0, 117.02.

Les fonds étrangers sont toujours en hausse : l'Italien cote 89.95 et le Turc 12.55. Le groupe des bonnes valeurs des Sociétés d'investissement est ferme. Les valeurs du Crédit Foncier sont de celles qui sont les plus demandées. Les bénéfices des deux premiers mois de l'exercice courant dépassent de 735,000 fr. ceux de la période correspondante du précédent exercice.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie ont fait 565 fr. Les capitalistes doivent profiter de ce prix pour mettre en portefeuille un titre qui vaudra certainement des cours plus élevés.

Le Crédit Lyonnais est suffisamment ferme.

Les obligations de la Ville de Lyon sont toujours très-recherchées, et l'approche du tirage du 15 avril, dont le lot principal est 100,000 fr., motive chaque jour le nombre des demandes. Les cours sont aux environs de 90, ce qui, déduction faite du coupon de 3 fr. payable en juillet, représente 87 fr.

Le *Journal des Débats* publie la note suivante : « Les établissements sont bon accueil à la Nouvelle Union. On comprend dans ce milieu les efforts et surtout les intentions de M. Boutoux, qui s'est mis d'accord pour donner à ces efforts plein laisser faire et laisser passer. C'est avec son qu'on a agi ainsi, car c'est à ses amis que Bontoux s'adresse et ceux-ci lui répondent d'une façon très-satisfaisante. On ne peut qu'applaudir le mode qu'on entend adopter pour la nomination du conseil d'administration qui sera désigné par la première assemblée constitutive. Les membres sont des personnes dont le nom fait autorité en Algérie et à la seconde assemblée les actionnaires sont en état de décider en pleine connaissance de cause s'ils veulent donner le mandat de gérer leurs affaires. »

Les bons de l'Assurance Financière restent fermes à 305. Signalons à l'attention de l'épargne les Polices de capitalisation de cette Société, qui, par un versement de 1 fr. par mois, sont remboursables à 500 fr.

Chronique Locale et de l'Ouest.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Dimanche prochain 2 avril, à 3 heures, l'occasion de la fête des Récollets, la musique de l'école mutuelle exécutera, au Jardin des Plantes, les morceaux suivants :

- 1^o L'Alsacien, pas redoublé (GROSS).
- 2^o La Tulipe, schottisch (MULOT).
- 3^o La Fille de M^{lle} Angot, fantasia (LAURENT).
- 4^o Les Moissonneurs de la Brie, chœur à quatre parties (LAURENT DE RILLE).
- 5^o La Fille du Tambour-Major, pas redoublé (OFFENBACH).

LES CONSEILS DE RÉVISION.

Depuis quelques années, l'administration est, au moment de la mise en recensement, au moment de la saisie de nombreuses réclamations, les décisions rendues par les conseils de révision, décisions qui, aux termes de la loi, sont irrévocables.

Les réclamants prétendent, pour la plupart, soit qu'ils ne sont pas suffisamment éclairés sur les droits qu'ils peuvent invoquer et sur les justifications qu'ils ont à produire, soit que leurs réclamations ne sont pas consignées sur les tableaux de recensement et sur les listes de tirage, soit enfin que les pièces justificatives par eux déposées dans les mairies et dans les préfectures ne sont pas, en temps utile, mises sous les yeux du conseil de révision.

Dans une circulaire spéciale, le ministre faisant allusion à ces réclamations, conclut que, lorsque les droits d'un jeune homme et la dispense ne sont pas examinés par le conseil de révision, ce fait ne peut provenir que de la négligence de l'intéressé.

D'une part, en effet, la lettre de convocation notifiée au domicile de chaque individu, indique, d'une manière précise, les positions de famille donnant droit à la dispense et les justifications à faire.

D'autre part, au moment même où ils se présentent devant le conseil de révision, les jeunes gens ont encore le droit de se rappeler qu'ils sont : aîné d'orphelins, fils de veuve, frère de militaire, etc., lors même qu'ils ne l'auraient pas fait connaître antérieurement, et, dans ce cas, le conseil de

accorde un délai pour la production des pièces. Mais d'une façon invariable, les droits à la dispense dont il n'est pas justifié d'une de ces deux façons sont périmés et ils ne peuvent plus être invoqués à une date ultérieure.

A l'avenir, afin d'éviter autant que possible toute omission, le président du conseil de révision posera à chacun des jeunes gens de la question suivante : « Réclamez-vous dis- pense comme aîné d'orphelins, fils de veuve, frère de militaire, etc. ? » La réponse sera consignée sur le procès-verbal.

Les ajournés des classes précédentes de- vront être questionnés comme les jeunes gens de la classe, sur les droits qu'ils peu- vent avoir à invoquer.

On nous prie d'annoncer que demain jeudi, à 8 heures du soir, le R. P. Babin, prédicateur de la station de carême à Saint- Pierre, donnera un sermon spécial pour les hommes.

Une question de la plus haute importance sera développée en présence de l'auditoire.

NOUVEAU DÉPART DE TROUPES POUR LA TUNISIE.

On sait que les bataillons d'infanterie, dé- tachés en ce moment en Tunisie, vont être, par suite de la gravité des circonstances, complétés à 650 hommes.

Celui du 77^e compte en ce moment un effectif présent de 450 soldats. Par suite, ordre exprès vient d'être donné de faire par- tir dans le plus bref délai pour l'Afrique 200 hommes du régiment.

On prendra de préférence des hommes de bonne volonté, et, à leur défaut, on choisira dans les classes de 1878, 1879 et au besoin de 1880. (Journal de Maine-et-Loire.)

Nous lisons dans le Journal de la Vienne :

« Deux cents hommes du 125^e de ligne viennent de recevoir l'ordre de partir pour la Tunisie.

« Ce n'était vraiment pas la peine de faire revenir 33 soldats, pour en faire partir deux cents autres.

« Allez donc vous fier, à présent, aux pa- roles de nos gouvernants, qui assurent que la Tunisie est tranquille et que la guerre en Afrique est terminée ! »

Le général de Galliffet vient de terminer une brochure sur la bataille de Sedan.

SUPPRESSION DE LA COUR D'APPEL D'ANGERS.

La ville d'Angers est très-sérieusement menacée de voir supprimer, à bref délai, sa Cour d'Appel par simple décret d'adminis- tration publique, dit le Journal de Maine-et-Loire.

Quelques semaines à peine nous séparent du jour où le sort de notre Cour d'Appel sera décidé par une majorité qui ne sait pas en- core, il est vrai, quelles Cours elle permettra au ministre de supprimer par un simple dé- cret, — comme une simple congrégation non autorisée, — mais qui, dès aujourd'hui, s'en va gaiement en vacances en priant M. le Rapporteur du projet de loi sur la Réforme de la Magistrature de conclure, en principe, à la suppression éventuelle de cinq Cours d'Appel.

Comme nous l'avons annoncé, c'est bien lundi matin que les membres des deux Chambres ont reçu, par l'intermédiaire des questeurs, leurs cartes d'abonnement déli- vrées par le syndicat des grandes Compagnies.

Ces cartes donnent droit à tous les trains sans exception et aux places de luxe.

Elles sont semblables aux cartes ordina- res. Sur le côté droit, se trouvent les noms des Compagnies ; au milieu, le nom du dé- puté ; sur le côté, un timbre bleu portant ces mots : « Questure, Chambre des députés. » Enfin, les prescriptions réglementaires : « Cette carte est personnelle, etc., etc. » Elles sont renfermées dans un petit livret vert.

LE CIRQUE G. SANGER.

Le grand cirque anglais George Sanger donnera deux représentations à Saumur, les jeudi 4 et vendredi 5 mai prochain, — c'est-à-dire dans cinq semaines.

M. Sanger fait actuellement sa troisième tournée artistique en France. La section d'équitation du grand Cirque anglais com- prend 160 chevaux et 30 poneys, avec une troupe d'excellents artistes, écuyers et gym- nastes, et un certain nombre de bons clowns.

L'établissement possède en même temps 50 grandes voitures destinées à loger une ménagerie complète comprenant des tigres du Bengale, lions africains, etc., sans com- pter un troupeau de 12 magnifiques élé- phants asiatiques parfaitement dressés, 6 chameaux et 2 dromadaires.

Outre la grande cavalcade qui, sous la surveillance de la police, traversera les prin- cipales rues de la ville, le public pourra as- siser gratuitement à l'alimentation des ani- maux, qui a lieu deux fois par jour. Les amateurs seront également admis à visiter les chevaux et les écuries à toute heure de la journée.

TOURS.

Hier matin, à onze heures, ont eu lieu en l'église Saint-Etienne les obsèques du comte Olivier de la Poëze, ancien chambel- lan de l'Empereur Napoléon III, décédé di- manche dernier à l'hôtel de l'Univers.

Le deuil était conduit par les deux fils de M. le comte de la Poëze et par M. Henri de la Poëze, neveu du regrettable défunt. (Indépendant.)

LES SŒURS HOSPITALIÈRES.

On sait que malgré les éloquents plai- doiries de 95 médecins et chirurgiens les plus autorisés des hôpitaux de Paris en fa- veur des Sœurs, la persécution a suivi son cours.

L'arrêté municipal d'expulsion a été exé- cuté à l'hôpital Temporaire de la rue de Sèvres, à l'hospice des Petits-Ménages, à l'hospice La Rochefoucauld, à la Pitié, à Saint-Antoine, et tout porte à croire que la mesure s'étendra bientôt à d'autres établis- sements.

M. le docteur Decaisne consacre, dans la France, à ce triste sujet, un excellent article dont voici les principaux passages :

« Cependant, dit-il, la province, à l'ex- ception de trois ou quatre villes, n'a pas admis les iniquités de Paris et elle résiste encore.

« M. Cosnier, ancien membre de la com- mission des hospices d'Angers, a cru que le moment était venu d'élever de nouveau la voix pour que le mot d'ordre d'expulsion des Sœurs, adressé de Paris, ne s'exécute pas dans les départements. Il a pensé que, si de chaque localité partaient d'énergiques pro- testations, on y regarderait à deux fois avant de commencer une mesure aveugle et in- sensée.

« Nul mieux qu'un homme qui a vécu de longues années au milieu des hôpitaux, qui a pénétré dans tous les détails de leur orga- nisation, ne pouvait montrer la valeur des services des Sœurs et dans quelle mesure elles concourent à la bonne administration et à la prospérité des établissements qui leur sont confiés. C'est ce qu'il vient de faire dans un livre intitulé : Les Sœurs hospi- talières. Souvenirs de Saint-Jean et de Sainte- Marie.

« M. Cosnier nous fait l'histoire émou- vante de la persécution exercée contre les Sœurs hospitalières d'Angers aux jours de la Terreur ; il nous raconte les excès et les crimes de la canaille démuselée, la noble ré- sistance des Sœurs aux injonctions du com- mité de salut public, leur arrestation, le martyre des Sœurs Marianne Vaillant et Adèle Beaugard, la condamnation à la dé- portation de dix-neuf autres des réfractai- res, leur mise en liberté après le 9 thermi- dor, enfin l'œuvre de réparation entreprise par Bonaparte, aidé par Chaptal et Portalis. Chaptal reconnaissait que les secours néces- saires aux malades ne peuvent être assidû- ment administrés que par des personnes vouées par état au service des hospices et di- rigées par l'enthousiasme de la charité ; que parmi tous les hospices de la République, ceux-là sont administrés avec plus de soin, d'intelligence et d'économie qui ont appelé dans leur sein les anciennes élèves de cette institution dont le seul but était de former à la pratique de tous les actes d'une charité sans bornes.

« Dans un rapport de Portalis pour le ré- tablissement légal des Sœurs de charité, on trouve les lignes suivantes : « L'expérience a

» prouvé que les Sœurs de Saint-Vincent » ont constamment opéré le bien de l'humani- » té souffrante... Leur établissement est » national. Il est né en France, il est le » fruit de la religion de nos pères ; on en » est redevable à un fondateur religieux et » philosophe qui a mérité d'être placé au » premier rang des bienfaiteurs du genre » humain. »

« L'auteur nous décrit la joie qui éclata dans tous les rangs de la population à Paris comme en province le jour où l'on rappela les Sœurs hospitalières. »

Toutes les congrégations hospitalières, ajoute d'ailleurs le docteur Decaisne, méritent qu'on leur rende la même justice ; toutes ont droit aux mêmes éloges :

« Après les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, signalons en particulier ces admira- bles Augustines qui desservent depuis des siècles les principaux hôpitaux de Paris, entre autres l'Hôtel-Dieu et la Charité, dont les quatre murs sont tout leur horizon. Elles s'y enferment comme dans un cloître et n'en sortent jamais. Uniquement consacrées au soin des malades, elles font leur noviciat dans la maison où elles doivent passer leur vie, ne quittent les salles où elles sont attachées qu'à l'épuisement de leurs forces, et n'ont d'autre asile, à leurs derniers jours, qu'une cellule dans les combles de l'hôpital où elles lâchent encore de se rendre utiles. »

De telles paroles sont aussi honorables pour celui qui les écrit que pour les saintes femmes auxquelles elles s'adressent.

Faits divers.

Le drame de Sainte-Néomaye. — On écrit de Sainte-Néomaye au Poitou :

« Le nommé Nigot, entrepreneur de la construction de la maison d'école, habitait Sainte-Néomaye depuis un an environ avec sa femme et ses trois charmantes petites filles, de deux, trois et six ans. Cette famille paraissait heureuse, et rien ne faisait pré- voir l'affreux malheur dont elle vient d'être victime.

« Dans la nuit de mardi à mercredi der- nier, la femme Nigot, profitant du sommeil de son mari qui couchait dans la même chambre, dans un lit à côté du sien, est sortie tenant ses deux plus jeunes enfants en- dormies dans ses bras, et s'est précipitée dans le puits qui se trouve dans la cour de la maison et contenant cinq mètres d'eau.

« Le matin, aussitôt son réveil, le pau- vre mari, affolé à la suite de recherches nombreuses, a été témoin de cet horrible drame.

« La veille au soir, l'aînée des jeunes filles avait été demandée avec instance par la mère, qui voulait la coucher dans sa chambre ; et ce n'est que sur la demande d'Henriette Picard, la bonne des enfants, — qui dans ses tristes épreuves a montré un dévouement digne d'éloges, — que cette femme dénaturée, craignant d'éveiller les soupçons sur ses tristes projets, a laissé sa troisième fille coucher dans la chambre de la bonne, suivant ses habitudes ; cette cir- constance sauva cette chère petite.

« Toute la population, atterrée sous l'impression d'un tel malheur, a prêté un concours aussi dévoué qu'affectueux à cette pauvre famille.

« Le sieur Nicolay, habitant Sainte- Néomaye, a montré le plus grand courage en descendant, au péril de sa vie, dans le puits pour retirer la mère et ses deux filles. Les deux pauvres petites étaient enlacées dans les bras l'une de l'autre, se sourire sur les lèvres, et paraissaient endormies....

« Tous les témoins d'un tel drame se sont retirés sous l'impression de la plus vive dou- leur, flétrissant la conduite d'une telle mère, indigne de ce nom, et dont le mobile est encore inconnu. »

LA TEMPÊTE DES 25 ET 26 MARS.

La tempête qui a passé sur notre région samedi soir et dimanche a causé sur la Manche de véritables sinistres, et nous avons malheureusement à déplorer la mort de nom- breux marins.

A Cherbourg, une violente tempête a ré-

gné pendant toute la nuit de samedi à di- manche.

Le brick-goëlette Trébert-Lebat, de Gran- ville, a été jeté sur la côte.

Au Havre, un bateau de sauvetage, allant au secours d'une barque de pêche en dé- tresse, a chaviré sous voiles.

Le bateau s'est relevé, mais l'équipage qui le montait, composé de onze hommes, a disparu.

Un second bateau de sauvetage, parti au secours du premier, est entré à Honfleur sans avoir aperçu aucun des naufragés.

D'autres sinistres étaient à redouter.

A Honfleur, la population, rassemblée dimanche sur le port, a assisté à un spec- tacle navrant qui a jeté la consternation en ville.

Le bateau de sauvetage n° 4, du Havre, parti au secours d'une goëlette en détresse, était parvenu, après les plus grands dan- gers, à ramener au Havre l'équipage de la goëlette.

On signale de nouveau un sloop en dan- ger.

Immédiatement, le même bateau de sau- vetage n° 4, avec un dévouement héroïque, reprend la mer, accompagné par le bateau de sauvetage n° 3, du Havre, un remor- queur et deux lamaneurs de Honfleur, pour essayer de recueillir l'équipage du sloop, qu'on apercevait cramponné dans la ma- ture.

Le navire, roulé par la mer, menaçait de sombrer à chaque minute.

Après des efforts surhumains, le bateau n° 4 parvint seul à s'approcher du sloop ; il venait d'en recueillir l'équipage, lorsqu'un coup de mer plus violent engloutit à la fois le sloop et le bateau de sauvetage.

Celui-ci revint seul à la surface ; il était vide ; la mer avait englouti 19 victimes : six composant l'équipage du sloop et treize du bateau de sauvetage, dont onze pères de famille.

A Paris, les accidents causés par cette même tempête sont incalculables.

Dans tous les quartiers, on signale un grand nombre de personnes blessées ; les pharmaciens ne pouvaient suffire à donner des soins.

Tous ces sinistres sont dus à l'écroule- ment de cheminées ou de maisons en cons- truction, ou à la chute de branches d'ar- bres dans tous les jardins, avenues et bou- levards de la capitale.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

Mercredi 29 mars 1882.

POUR LA CLÔTURE DE L'ANNÉE THÉÂTRALE ET LES ADIEUX DE LA TROUPE

Avec le concours de M^{lle} Mathilde ROMI, forte chanteuse des théâtres de Lyon, Marseille, Anvers, etc.

LA TROUVÈRE

Grand opéra en 4 actes, traduction française de E. Pacini, musique de VERDI.

Distribution :

- | | |
|--------------------|------------------------|
| Manrique..... | MM. H. Leroy. |
| Comte de Luna..... | Yrac. |
| Fernand..... | Mayan. |
| Ruiz..... | Démon. |
| Un bohémien..... | Pascaud. |
| Un messager..... | Étienne. |
| Azucena..... | M ^{mes} Romi. |
| Léonor..... | Mercier. |
| Inès..... | Lenfant. |

Vassaux, soldats, bohémiens.

Au 3^e acte, Pas de Trois, par M^{lles} LAVIGNE, BERTHE et ANITA.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Plus d'ASTHME SUFFOCATION et TOUX Indication gratis franco. S'adresser à M. le C^{te} CLERY à Marseille.

P. GODET, propriétaire-gérant.

